Informations de base

2022/0905(NLE) NLE - Procédures non législatives	Procédure terminée
Conseil de résolution unique: nomination du président **Subject** 2.50.10 Surveillance financière 8.40.08 Agences et organes de l'Union	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	ECON Affaires économiques et monétaires	TINAGLI Irene (S&D)	13/09/2022
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
14/10/2022	Publication de la proposition législative	N9-0068/2022	
20/10/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/10/2022	Vote en commission		
27/10/2022	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A9-0259/2022	
10/11/2022	Décision du Parlement	T9-0386/2022	Résumé
10/11/2022	Résultat du vote au parlement		
29/11/2022	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
29/11/2022	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2022/0905(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Nomination
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/9/10327

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE737.343	19/10/2022	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A9-0259/2022	27/10/2022	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T9-0386/2022	10/11/2022	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	N9-0068/2022	14/10/2022	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2022/2331
JO L 308 29.11.2022, p. 0016

Conseil de résolution unique: nomination du président

2022/0905(NLE) - 10/11/2022 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a décidé, par 458 voix pour, 73 contre et 68 abstentions, d'approuver la nomination de **Dominique Laboureix** en tant que président du Conseil de résolution unique pour une période de cinq ans.

Pour rappel, le règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil établit des règles et une procédure uniformes pour la résolution des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution unique.

L'article 56, paragraphe 4, du règlement (UE) nº 806/2014 prévoit que le président du Conseil de résolution unique est nommé sur la base de ses qualifications, de ses compétences, de sa connaissance des domaines bancaire et financier, et de son expérience en matière de surveillance et de réglementation financières, ainsi que de résolution des banques.

Le 12 octobre 2022, la Commission a adopté une proposition concernant la nomination de Dominique Laboureix en tant que président du Conseil de résolution unique et a soumis cette proposition au Parlement.

La commission des affaires économiques et monétaires a ensuite évalué les qualifications du candidat proposé et a procédé, le 24 octobre 2022, à une audition de Dominique Laboureix, au cours de laquelle celui-ci a fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions posées par les membres de la commission.

Le Parlement rappelle qu'il s'est engagé à garantir **l'équilibre hommes-femmes** aux postes de haut niveau dans le domaine des services bancaires et financiers. Il considère que tous les organes et institutions de l'Union et des États membres devraient mettre en œuvre des mesures concrètes afin de garantir l'équilibre hommes-femmes.